synopia
nouvelle gouvernance

❖ MUSIQUE DES TROUPES DE MARINE

Renommée le 1er août 2016 dans le cadre du nouveau modèle de fonctionnement des armées « Au contact », la musique des Troupes de Marine, anciennement musique principale de l'Armée de Terre (depuis le 1er septembre 2015), est l'héritière de la musique principale des Troupes de Marine créée en 1945.

Stationnée sur le plateau de Satory à Versailles, cette formation, entièrement professionnalisée, est constituée de 79 musiciens de haut niveau recrutés sur concours.

Elle est dirigée par le chef de musique hors classe Jean-François DURAND, assisté du chef de musique de première classe Sandra ANSANAY-ALEX, ainsi que de l'adjudant Sylvain CHOISY tambour-major, secondé par le sergent-chef David BAILLAIS.

Ambassadrice de l'Armée de Terre, elle contribue par son action à perpétuer et consolider le lien Armée-Nation. Dans ce cadre, elle participe aux nombreuses cérémonies officielles militaires, civiles et patriotiques, assurant diverses missions de cérémonial et honorant les plus hautes autorités de l'État.

Représentant notre patrimoine au-delà de nos frontières, elle est appelée à se produire à l'étranger lors de concerts ou de festivals internationaux.

❖ A PROPOS DES MUSIQUES DE L'ARMÉE DE TERRE

Le commandement des musiques de l'armée de Terre (COMMAT) est une formation multi-sites composée d'un état-major (Versailles), d'un quatuor à cordes et de 6 formations musicales professionnelles :

- la musique des troupes de marine (Versailles),
- la musique de l'arme blindée cavalerie (Metz),
- la musique de l'infanterie (Lille),
- la musique de l'artillerie (Lyon),
- la musique des parachutistes (Toulouse),
- la musique des transmissions (Rennes).

Il est chargé de l'emploi de toutes les formations musicales de l'armée de Terre, professionnelles ou non (fanfares) ; il peut mettre sur pied des petites formations de circonstance (musique de chambre – quatuor à cordes,) ou constituer l'orchestre principal de l'armée de Terre en regroupant plusieurs musiques.

Les différents bureaux qui le composent sont chargés de l'instruction et de la formation du personnel appartenant au domaine de spécialités « musique », de l'administration, de la gestion et du fonctionnement des musiques professionnelles rattachées ; depuis 2016, il est aussi chargé de la constitution, de la préparation et de la projection d'éléments en vue de missions opérationnelles, notamment pour le soutien du moral du combattant.

Par ailleurs, le COMMAT est dépositaire historique de la musique militaire et de ses traditions au travers de colloques, d'expositions itinérantes et de sa bibliothèque patrimoniale. Il est aussi dépositaire des traditions « uniformologiques » et musicales des formations placées sous son autorité.

Les formations musicales ont pour missions :

- d'assurer une permanence de soutien musical, y compris lors de missions spécifiques en opération extérieure ou intérieure,
- d'assurer le soutien musical des cérémonies militaires ;
- d'assurer les missions de communication et évènementielles dans le cadre des relations Armée-Nation et du recrutement ;
- de participer au rayonnement national et international de l'armée de Terre ;
- de participer à des concerts de solidarité au profit des blessés de l'armée de Terre et de leur famille ou des familles de militaires décédés ;
- de conserver et de valoriser le patrimoine musical de l'armée de Terre ;
- de prêter leur concours, dans la mesure du possible, à des cérémonies commémoratives hors du cadre strictement militaire.